



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° PU/2022/2150

URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi - ~~que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi~~ - d'une demande de :

~~Permis d'urbanisme - permis d'urbanisme de constructions groupées - permis d'urbanisation - modification d'un permis d'urbanisation - certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Jean-Claude LEGROS** demeurant à **rue de Limoges 27 à 4130 TILFF**.

Le terrain concerné est situé à **Rue Verte 253 à 4100 SERAING** et cadastré **6e division section F n° 122 G 78**

Le projet vise à "**régulariser la construction d'une véranda et construire un mur brise-vue en blocs peints en blanc**" et présente les caractéristiques suivantes : **Le bâtiment, véranda comprise, aura une profondeur totale d'approximativement 16,37m et dépasse le bâtiment voisin d'approximativement 6,60m**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - ~~D.IV.40~~ - **R.IV.40-1** - ~~D.VIII.13~~ - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante: Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**) :

Article R.IV.40-2, §1er, 2° du CoDT : "(...) sont soumises à une annonce de projet les demandes de permis d'urbanisation qui permettent les actes et travaux suivants et les demandes de permis d'urbanisme relatives aux actes et travaux suivants, ainsi que les demandes de certificats d'urbanisme n°2 ayant le même objet :

(...)

2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;"

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de monsieur **Fabrizio BENNARDO (04/330.86.33 - f.bennardo@seraing.be)**

L'enquête publique est ouverte le 19 janvier 2023 et clôturée le 3 février 2023.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : f.bennardo@seraing.be

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, le 29/01/2023, à 10h30.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FF,
(délégation du 28 octobre 2022 -
C.D.L.D. art. L1132-5)

Fabrizio BENNARDO
Agent technique

Pr LE BOURGMESTRE,
(délégation du 27/11/2020)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

Julie GELDOLF
5^{ème} Échevine